



Plan pour la création « Mieux produire, mieux diffuser ».

Initié dès le début de l'année 2023, le plan pour la création « **Mieux produire, mieux diffuser** » vise à dessiner ce que pourrait être le futur de l'écosystème de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) dans les prochaines années. Un futur désirable, durable, construit par la coopération de tous les acteurs de la filière. Un futur qui permette de consolider l'exception culturelle française en matière de création, fondée sur la très grande richesse et diversité des propositions artistiques, leur vitalité, ainsi que sur le maillage territorial, unique dans le monde, d'établissements consacrés au déploiement de projets artistiques et à leur rencontre avec les publics les plus divers.

Une ambition, des défis

L'ambition est réelle, certes, mais elle se doit de l'être au regard de la nature des enjeux qui se présentent à nous aujourd'hui.

Certains sont anciens et bien connus : si la diversité des projets artistiques dans notre pays est exceptionnelle, **nombreux sont ceux qui se construisent dans des conditions précaires** (faute de temps, faute d'argent, au regard de la fragmentation de plus en plus importante des apports financiers pour la création), **et surtout qui pâtissent d'une diffusion insuffisante**. Cette situation conduit à une concurrence exacerbée entre les artistes, et entre les structures qui les accompagnent.

Cette tendance de fond a été renforcée ponctuellement au lendemain de la crise sanitaire, qui a conduit à un « embouteillage » des projets, et plus profondément par la crise inflationniste déclenchée par la guerre en Ukraine en 2022 : la hausse massive de l'inflation pèse fortement sur les structures de production, de diffusion et d'accompagnement des artistes, en réduisant les budgets d'activité artistique sous la pression de la hausse constante de leurs coûts fixes, mais aussi en renchérissant tous les postes de dépenses consacrés à l'activité (déplacements, hôtellerie et restauration, cachets, etc.). Ces difficultés se sont immédiatement répercutées sur les artistes, doublement confrontés à la situation inflationniste et à une attrition des moyens pouvant être mobilisés par les structures culturelles pour la production et la diffusion de leurs œuvres.

De la même façon, **le défi consistant à donner à chaque individu, sur le territoire national, la possibilité de rencontrer des œuvres d'art et de participer à la vie culturelle** est la colonne

vertébrale qui a construit la politique culturelle du ministère de la culture, puis, dans un second temps, des collectivités locales depuis la Seconde Guerre mondiale. Notre maillage extraordinaire de lieux, labellisés, conventionnés ou pas, de festivals, d'initiatives, est le fruit de cette histoire, qu'il s'agit aujourd'hui de poursuivre.

Il s'agit cependant d'un défi sans cesse renouvelé, car, pour permettre cette rencontre, chacun doit s'adapter aux évolutions des modes de vie des habitants. Ainsi, aujourd'hui, le nouveau rapport au temps qui conduit les visiteurs ou spectateurs à des comportements plus volatils, à une moindre anticipation, est une belle opportunité de renouvellement des publics mais doit être sans cesse pris en compte. De la même façon, il est aujourd'hui essentiel de maintenir toujours plus vivant le lien avec les jeunes générations, dont les comportements sont façonnés par les usages du numérique : il faut, là aussi, de façon sans cesse renouvelée, inventer les opportunités de la rencontre avec l'art, sous toutes ses formes.

Enfin, **le secteur de la création ne sera véritablement conforté durablement que s'il est capable de mener sa transformation écologique.** Conformément aux objectifs définis par la communauté internationale, il convient de réduire l'impact de la filière sur la planète et notamment ses émissions de gaz à effet de serre. Il est également essentiel, dans le cadre d'une stratégie d'adaptation, d'assurer sa robustesse face aux risques et évolutions à venir. Parce que l'art est aussi une puissante fabrique d'imaginaires, le secteur de la création doit aussi prendre sa part dans l'invention d'un avenir désirable

Penser et agir en commun : une « nouvelle écologie de la production et de la diffusion »

Faire face à ces défis implique nécessairement une évolution systémique de nos façons de faire, tant dans le secteur des arts visuels que du spectacle vivant, pour généraliser les déjà nombreuses initiatives vertueuses. Il s'agit ainsi de **construire « une nouvelle écologie de la production et de la diffusion », fondée sur un esprit de coopération généralisée**, bannissant les logiques de cavalier seul.

Si la démarche s'appuie sur ce qui a déjà été fait ces derniers mois ou années (réforme des Aides Déconcentrées au Spectacle Vivant en direction des équipes artistiques en DRAC, renforcement de l'offre sur tous les territoires par le Plan théâtres en région, refonte des aides de l'Office National de Diffusion Artistique (ONDA), mise en place d'une politique ministérielle de soutien aux festivals, des crédits d'impôt spectacle vivant, construction des aides du Centre National de la Musique (CNM), etc.), **elle vise à donner une véritable lisibilité et cohérence à la politique du ministère de la culture en matière de création.**

Mais bien au-delà du rôle d'impulsion qu'a souhaité jouer le ministère de la culture, **il s'agit avant tout de mettre en mouvement, dans un sens commun, l'ensemble du secteur.** Car ce plan est le fruit **d'un intense cycle de concertation** lancé par Rima Abdul Malak, ministre de la culture, dès juin 2023, et qui s'est poursuivi jusqu'en décembre de cette même année.

De septembre à décembre, plus de 60 réunions ou groupes de travail ont ainsi été organisés en administration centrale avec tous les acteurs de la filière de la création (arts visuels et spectacle vivant) : syndicats, organisations professionnelles, administrations, associations d'élus se sont mobilisés pour dessiner les lignes de ce plan, avec une implication et un élan qu'il convient de

saluer. La Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) a concomitamment été destinataire de 20 contributions écrites, précisant et complétant les échanges oraux.

En parallèle, les discussions ont également été particulièrement riches à l'échelle locale, sous l'égide des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) pleinement mobilisées : Conseil Locaux des Territoires pour la Culture (CLTC), Comités Régionaux des Professions du Spectacle (COREPS), ou réunions avec les syndicats, associations, structures culturelles et élus ont été l'occasion de déployer une pensée de l'action au plus proche des territoires.

La démarche « Mieux produire, mieux diffuser » est bien le condensé de ces échanges et le fruit de la richesse de cette mobilisation collective.

Le document ci-joint vise à présenter de façon très opérationnelle les actions concrètes qui découlent de cette démarche, rassemblées en axes stratégiques et objectifs opérationnels. Les actions plus structurantes ou les plus susceptibles d'avoir un effet de levier ont été surlignées.

Il convient de souligner que ces réunions ont permis de mettre au jour, de façon récurrente, les valeurs essentielles qui sous-tendent ce plan et qui constituent un cap : **solidarité et coopération** sont les sous-jacents fondamentaux du plan. Elles permettent une action concertée de la filière, et ainsi, une forme de régulation qui vise à protéger chacun d'une concurrence potentiellement délétère. Elles sont également le fondement d'un dialogue renouvelé avec les collectivités locales, dont le ministère souhaite, dès 2024, accompagner l'engagement par un renforcement des financements croisés.

Elle vise aussi à assurer une **équité des territoires** toujours plus grande, par le renforcement des logiques de réseau qui permettent d'irriguer de façon plus effective encore ceux (notamment ruraux ou ultramarins) qui disposent d'une offre artistique et culturelle moins dense.

C'est cette coopération qui crée la **cohérence** nécessaire à la consolidation du secteur à tous les niveaux : entre structures de production et de diffusion pour accompagner les artistes de façon plus solide et proposer une offre artistique articulée sur un territoire ; entre structures et équipes artistiques dans un souci de respect et de renforcement mutuel ; entre Etat et collectivités locales pour que les objectifs et les moyens fournis aux structures accompagnées dessinent une trajectoire claire et partagée, notamment.

C'est aussi cette coopération qui pose les conditions d'une **capacité d'adaptation** plus importante du secteur tant il est plus simple d'inventer des solutions dans un cadre d'action où la confiance est de mise, et où les échanges permettent d'essayer à plusieurs, quitte à échouer, et où les initiatives réussies peuvent être partagées.

Nous pensons qu'ainsi, et **en complément des efforts financiers qui seront poursuivis par l'Etat et les collectivités locales pour renforcer les moyens budgétaires nécessaires à leur action**, l'ensemble des professionnels du secteur seront ainsi mieux armés pour faire face aux défis qui se présentent.

Si la démarche « Mieux produire, mieux diffuser » a vocation à se déployer sur plusieurs années, les mois qui viennent seront consacrés à la mise en œuvre progressive de ces actions, en poursuivant la dynamique impulsée. Notamment, la déclinaison du plan dans chacune des DRAC, dans un dialogue renforcé avec les collectivités locales, sera une étape déterminante. Celles-ci sont déjà à pied d'œuvre.

Parce que nous souhaitons que « Mieux produire, mieux diffuser » soit une démarche vivante, en constante adaptation, il s'agira également de construire le cadre de d'évaluation des actions et leur adaptation dans le temps, dans une perspective pluriannuelle.